



Conseil national
de l'information statistique

AVIS ET ORIENTATIONS

Suivi des avis du Moyen terme proposé en 2024
par les commissions du Cnis

et

Orientations générales du Cnis pour 2025

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
du 7 février 2025

Sommaire

SUIVI DES AVIS DE MOYEN TERME PAR LES COMMISSIONS DU CNIS.....	3
Commission Démographie et questions sociales.....	3
Commission Emploi, qualification et revenus du travail.....	5
Commission Entreprises et stratégies de marché.....	7
Commission Environnement et développement durable.....	9
Commission Système financier et financement de l'économie.....	11
Commission Services publics et services aux publics.....	13
Commission Territoires.....	15
Inter-commission Santé.....	17
 ORIENTATIONS GÉNÉRALES 2025.....	 19

Suivi des avis de Moyen terme par les commissions du Cnis

Commission Démographie et questions sociales des 25 juin et 26 novembre 2024

Avis n° 1

La commission *Démographie et questions sociales* a pris connaissance des travaux récents sur la transmission inter générationnelle des inégalités sociales dans plusieurs de leurs dimensions (revenu, patrimoine, mais aussi parcours scolaire et professionnel, pratique du sport, activités culturelles et de loisir, etc.). Ces travaux reposent sur des enquêtes européennes, telles que Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) permettant de comparer la situation des adultes à celle qu'ils connaissaient lorsqu'ils avaient 14 ans (documentant le type de ménage, l'environnement familial, les privations) ou Histoire de vie et patrimoine qui recense les transferts entre générations (donations, héritages et aides reçues ou versées), mais aussi sur des panels, tels l'Échantillon démographique permanent (EDP), basé sur le recensement et différentes sources administratives avec une profondeur temporelle croissante. Les études conduites à partir de ces données fournissent des éclairages nouveaux. Par exemple, les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chance que ceux issus de familles modeste de faire partie des ménages les plus aisés. Il n'en demeure pas moins que les revenus des parents sont loin de déterminer entièrement ceux de leurs enfants, et que 12 % des enfants de familles les plus modestes sont, à l'âge adulte, parmi les plus aisés de leur classe d'âge.

Mesurée à l'aune de ces outils statistiques, la mobilité sociale est moyenne en France lorsqu'on la compare à celle de ses partenaires, plus forte que la mobilité perçue, et d'autant plus forte que l'on est un homme, que l'on a des parents aisés, que l'on est diplômé, ou issu d'une famille mobile géographiquement pendant l'enfance, etc.

Le champ de ces études a aussi été élargi à d'autres dimensions qu'il s'agisse de la pratique du sport, des loisirs (singulièrement les vacances), ou des activités culturelles. Tous ces domaines concourent à la transmission des inégalités. Ainsi, le fait d'avoir des parents sportifs influence aussi fortement la manière dont les collégiens font du sport (pratique soutenue et encadrée). Les pratiques culturelles évoluent, suivant les évolutions technologiques, mais les inégalités sociales perdurent et certaines se renforcent (accès aux musées, expositions). Vouloir améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle suppose de comprendre les effets qu'exercent des différentes instances de socialisation culturelle tout au long de la vie (famille, école, médias...).

La commission salue les travaux permettant de répondre aux enjeux de mesure de la mobilité sociale et d'identification des facteurs associés à la reproduction des inégalités entre générations, notamment pour mieux éclairer les politiques en faveur d'une plus grande mobilité sociale. La commission encourage les nouvelles approches intégrant notamment des caractéristiques liées au milieu dans lequel on a grandi, tels que le patrimoine, le rang dans la fratrie ou le niveau d'éducation des parents, qui influence la réussite scolaire de leurs enfants, dont on sait qu'elle constitue un phénomène protecteur de la pauvreté à l'âge adulte. La commission souhaite la poursuite et le développement de l'observation statistique auprès des adultes mais aussi des enfants sur un large éventail de pratiques susceptibles de reproduire les inégalités entre générations.

Enfin, plus largement, la commission recommande de poursuivre les travaux sur les liens entre inégalités de patrimoine et de revenus dans la reproduction des inégalités, thème qui pourra être

abordé dans le cadre de l'avis n° 4 du moyen terme de la commission : « Suivre les inégalités de revenus et de patrimoine ».

Référence : n° 5 du moyen terme de la commission : Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités

Avis n° 2

L'espérance de vie et l'accès réguliers à des soins de qualité dépendent de facteurs socio-économiques tels que le niveau de vie, l'éducation, la catégorie socio-professionnelle, l'emploi occupé, les conditions de travail, le logement ou encore le lieu de vie. Vouloir réduire ces inégalités sociales de santé suppose de pouvoir les observer avec méthode et d'en mesurer à la fois le niveau et l'évolution.

La commission *Démographie et questions sociales* a pris connaissance du constat très riche réalisé par la Drees sur les inégalités sociales de santé en France et l'analyse de ses ressorts et conséquences. Ces travaux reposent principalement d'une part sur l'enquête Santé européenne, complétée par les enquêtes santé ultra-marines et territoriales en 2025/2026, et d'autre part sur l'exploitation d'appariements entre sources statistiques et sources médico-administratives, comme l'EDP-Santé qui apparie l'Echantillon démographique permanent (EDP) avec le Système national des données de santé (SNDS), et d'autres appariements en projet, le cas échéant en partenariat avec l'Insee et/ou des services statistiques ministériels.

La commission encourage à poursuivre les travaux existants sur l'observation des inégalités sociales de santé, à tous les âges de la vie, à développer des statistiques infranationales et à mettre ces résultats en perspective internationale. Elle encourage également les chercheurs à utiliser ces données pour mener notamment des analyses de causalité entre la santé et ses déterminants sociaux, familiaux ou territoriaux. Elle invite aussi à poursuivre et approfondir la problématique de l'accessibilité aux soins : le renoncement aux soins et ses motifs, qu'ils soient avant tout matériels et financiers, ou davantage liés à l'offre présente sur le territoire, à la mauvaise compréhension des informations médicales, voire au refus de soin opposé aux patients selon leurs caractéristiques.

La mortalité évitable fait l'objet de statistiques harmonisées au niveau européen (tableau de bord des indicateurs de développement durable) et la commission se félicite de la production plus contemporaine de données sur les causes de décès pour la France et du plus grand degré de détail fourni sur la mortalité par catégorie socioprofessionnelle et encourage la poursuite de ces travaux et prend acte du fait que la morbidité et la mortalité par profession se trouvent à la croisée de la statistique publique, de la surveillance épidémiologique de la santé au travail et de la recherche. Elle recommande à la statistique publique de produire des résultats nationaux de cadrage, permettant aux autres parties prenantes de situer leurs travaux par rapport à ces résultats.

Référence : Suivi de l'Avis n° 3 du moyen terme de la commission : Observer les inégalités sociales de santé

Commission Emploi, qualification et revenus du travail des 28 mai et 7 novembre 2024

Avis n° 1

La commission *Emploi, qualification et revenus du travail* a pris connaissance des avancées du système d'information sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Plusieurs dispositifs ont déjà mis en évidence les difficultés renforcées pour les personnes en situation de handicap pour accéder à l'emploi (les sources appariées sur les trajectoires professionnelles, Force et Midas, ou de formation, Brest), leur exposition aux risques professionnels (enquête sur les conditions de travail et risques psychosociaux (CT-RPS) ; enquête sur la surveillance médicale des expositions de salariés aux risques professionnels (Sumer)), l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de travail (Tracov 2021), mais aussi les effets du développement du télétravail (CT-RPS, Tracov 2023).

L'introduction de l'indicateur GALI de limitation des activités dans de nombreuses enquêtes offre la possibilité de nouveaux éclairages sur les personnes en situation de handicap. Ainsi, l'enquête Emploi a intégré l'indicateur GALI depuis 2013, et propose en outre périodiquement des modules de questionnement complémentaires sur le handicap (origine et type de handicap, 2011) ou les problèmes de santé liés au travail (2020) ; l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) permet quant à elle d'étudier les types de revenus perçus par les ménages et d'approcher les situations de handicap via la perception de l'AAH, d'une pension d'invalidité et le GALI ; l'enquête Génération du Céreq comporte un module sur l'emploi de jeunes en situation de handicap.

En 2024, le système d'information sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap se renforce :

- La Déclaration sociale nominative (DSN) intègre désormais la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés rendant possible à la fois un éclairage sur les embauches, les salaires, les arrêts de travail, ainsi que des exploitations longitudinales et une diffusion plus rapide des statistiques. La qualité des données de cette source récente doit cependant encore être expertisée.
- Le dispositif d'enquêtes Autonomie 2024 a pour objectif de compter le nombre de personnes handicapées, décrire leur état de santé, leurs conditions de vie, analyser les difficultés qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne et la participation à la vie sociale, mais aussi leur situation professionnelle selon la nature du handicap.

La commission encourage les travaux récents ou en cours pour expertiser les nouvelles données sociales sur le champ des travailleurs handicapés, salariés et indépendants, afin d'en améliorer la qualité et de fournir des résultats robustes à différentes échelles territoriales. Elle salue les efforts pour suivre un indicateur purement statistique de limitations fonctionnelles (GALI), et recommande aussi d'éclairer les différentes approches du handicap.

Ces nouvelles sources devraient permettre de mieux couvrir les situations de handicap dans des secteurs où elles sont fréquentes : contrats en alternance, insertion par l'activité économique et secteur adapté et protégé, licenciements pour inaptitude, etc., de produire au besoin des données régionales, générées et d'améliorer l'accès libre à ces données, sous réserve de la fiabilité des

données. Ceci répond aux besoins de connaissance des situations de handicap en emploi pour éclairer l'action des pouvoirs publics en faveur de l'inclusion de ces personnes, selon le type de handicap, le secteur d'activité et bien sûr leur profil socio-économique, comme l'a relayé l'observatoire de l'Agefiph.

La commission souhaite être informée des résultats de l'évaluation de la réforme de 2020 sur l'embauche des travailleurs handicapés et les autres modalités de réponse à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH).

Suivi de l'Avis n° 3 du moyen terme de la commission : Handicap, marché du travail et conditions de travail

Avis n° 2

La commission *Emploi, qualification et revenus du travail* a pris connaissance de l'ensemble des enquêtes et travaux réalisés par la statistique publique pour mieux identifier les nouveaux enjeux relatifs à l'évolution des conditions de travail, qu'il s'agisse d'aspects matériels, organisationnels ou relationnels. Parmi eux, le développement des outils numériques et, depuis la crise sanitaire, le recours au télétravail sont des évolutions majeures, tant du point de vue des organisations que des personnes en emploi. Elles ont de forts impacts notamment sur la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, les pratiques organisationnelles et technologiques mises en place, l'organisation du travail, les modes de management ou encore les risques psychosociaux émergents et plus largement la santé.

La qualité et la production croissante des éclairages mettent en évidence des disparités de situations de travail selon les caractéristiques sociodémographiques des personnes en emploi, par exemple en matière d'outils numériques, de capacité à travailler à distance ou de compensations financières. Ainsi, la hausse du télétravail entre 2019 et 2023 est essentiellement portée par les cadres. Ces disparités sont d'autant plus importantes à documenter que les enquêtes enregistrent une augmentation du souhait de télétravail pour des catégories jusque-là éloignées du travail à distance : techniciens, employés, assistants, etc. L'exploitation du volet employeurs de l'enquête 2024 ouvrira la possibilité de croiser ces résultats avec les réponses de leurs employeurs.

La commission encourage ainsi les utilisateurs du système d'information à se saisir des différentes enquêtes disponibles et leurs appariements possibles avec d'autres sources, comme celle sur la santé, pour approfondir les analyses : documenter le lien entre l'évolution du télétravail et celle du taux d'emploi des aidants et des personnes en situation de handicap, l'impact du télétravail sur les conditions de travail des personnes en situation de management, ainsi que son impact tant sur la productivité des organisations que sur la santé des personnes en emploi.

Suivi de l'Avis n° 4 du moyen terme de la commission : Le télétravail et les autres changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire

Commission Entreprises et stratégies de marché des 28 mars et 3 octobre 2024

Avis n° 1

La commission *Entreprises et stratégies de marché* a pris connaissance de la demande effectuée conjointement par le Secrétariat Général de la mer et le Secrétariat d'Etat à la mer d'une enquête portant sur l'économie bleue, et de leur intention de travailler à moyen terme sur la mise en place de comptes de l'économie bleue, en application des décisions prises par le Comité Interministériel à la Mer en décembre 2023.

L'économie bleue ne représente à proprement parler ni une filière (fait d'entreprises liées par des liens de sous-traitance), ni un secteur d'activité (grande disparité des activités liées à la mer), ni une unité géographique (possibles localisations autres que littorale). La cohérence des entreprises appartenant à cet ensemble est en revanche liée à leur dépendance commune envers un milieu maritime commun.

Les activités économiques liées aux mers, océans et zones côtières contribuent au tissu productif, aux revenus et aux emplois, avec une surreprésentation dans les territoires disposant d'une façade maritime, a fortiori les départements d'outre-mer (DOM). La Commission a entendu les besoins en termes d'évaluation socio-économique à différents niveaux géographiques. Ces besoins s'inscrivent dans plusieurs dispositifs de politique publique dont la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML), les Documents stratégiques de façade (DSF), et, au niveau européen, la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et la directive pour la planification des espaces maritimes. Elle a aussi pris connaissance des demandes reçues ces dernières années par plusieurs directions régionales de l'Insee, en lien avec le développement économique régional.

La commission salue les travaux existants, menés par l'Ifremer depuis 1997, par l'Insee et l'Observatoire européen de l'économie bleue plus récemment. Ils permettent de mesurer des grands indicateurs comme la valeur ajoutée, les emplois et l'investissement de l'économie bleue à différentes échelles géographiques. Ces travaux doivent encore surmonter plusieurs défis pour gagner en qualité : partition des entreprises de nombreux postes de la nomenclature d'activités française (NAF) qui ne sont pas 100 % maritimes, évaluations plus précises des activités touristiques et des activités portuaires, délimitation des périmètres géographiques pertinents pour inclure ou exclure des entreprises, meilleure prise en compte de l'économie informelle en particulier dans les DOM, suivi des activités émergentes, meilleure connaissance des activités liées aux services publics.

La commission encourage les travaux statistiques en cours pour préciser le périmètre de l'économie bleue, en affiner les méthodes de mesure, en cohérence avec les définitions retenues au niveau international (OCDE). Elle prend acte qu'il est possible de proposer des périmètres différents en fonction de la question posée et des particularités du territoire (périmètre coeur, périmètre secondaire) mais aussi des sources disponibles aux différentes échelles. Elle encourage la recherche de nouvelles sources d'informations pérennes, en favorisant notamment les

partenariats durables avec les organisations professionnelles, les administrations concernées (données administratives publiques ou privées, enquête statistique nouvelle le cas échéant). La commission souhaite enfin le développement de travaux portant sur les interactions entre ces activités économiques et les milieux maritimes et littoraux. Elle invitera les producteurs à venir présenter les avancées du système d'information dans le courant du moyen terme actuel.

Suivi de l'Avis n° 8 du moyen terme de la commission : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

Avis n° 2

La commission *Entreprises et stratégies de marché* a pris connaissance de différentes sources pouvant être exploitées pour décrire plus finement les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition environnementale. Cette description nécessite de définir des périmètres à propos d'activités économiques marquées par des évolutions rapides et l'émergence continue de nouvelles catégories d'innovations. Elle pose ainsi des défis de comparabilités internationale et intertemporelle.

De grandes enquêtes périodiques répondant à un règlement européen ont été enrichies depuis quelques années. Elles permettent d'obtenir des données de cadrage et facilitent les comparaisons internationales. L'enquête R&D des entreprises intègre désormais trois questions portant sur des dépenses environnementales et utilisées pour la réalisation des comptes économiques de l'environnement, en conformité avec les nomenclatures européennes récemment renouvelées ; l'enquête Capacité à Innover et stratégie des entreprises intègre un module spécifique portant sur les formes et déterminants des innovations en faveur de l'environnement. Les réponses à ces enquêtes peuvent néanmoins conduire à agréger des actions ayant des portées très hétérogènes sur la transition écologique. Elles sont, de plus, peu adaptées à l'étude des écosystèmes de petites entreprises innovantes.

De leur côté, les bases de données administratives (aides versées aux entreprises, dépenses des administrations et brevets déposés) nécessitent un important travail de retraitement. En France, les données portant sur les subventions en faveur de la R&D et de l'innovation sont éclatées entre plusieurs institutions et dispositifs. Elles sont donc à consolider et à reclasser, car elles sont ventilées selon des nomenclatures ne permettant généralement pas d'identifier leur caractère environnemental. Ces travaux qui peuvent recourir à l'analyse textuelle et aux partenariats avec des experts techniques en sont à un stade exploratoire ; les bases de données des brevets contiennent des informations exhaustives des déposants et détenteurs de brevets et du contenu de l'innovation ; elles facilitent les comparaisons internationales et peuvent être complétées par des micro-données au niveau des entreprises afin de permettre l'identification fine des profils des acteurs privés innovateurs sur des types ciblés d'innovations environnementales.

La commission salue ces initiatives ; elle se félicite des nouvelles questions posées par les enquêtes pour suivre la R&D et l'innovation environnementale ; elle recommande la poursuite et la pérennisation des travaux exploratoires en cours à partir des données administratives ; elle souligne l'intérêt d'apparier données d'enquêtes et données administratives pour permettre d'éclairer les décideurs et d'évaluer les politiques publiques. Pour donner tout leur poids à ces opérations, la commission souhaite qu'elles soient davantage coordonnées.

Suivi de l'Avis n° 2 du moyen terme de la commission : Observer le financement de la transition écologique

Commission Environnement et développement durable des 4 avril et 17 octobre 2024

Avis n° 1

Les déplacements font partie des principales activités émettrices de gaz à effet de serre (GES), avec d'importantes disparités d'un mode de transport à l'autre. Afin d'orienter au mieux les politiques de transition écologique, il est indispensable de suivre l'évolution des émissions de GES liées à la mobilité des personnes et d'en comprendre les principaux déterminants.

La commission *Environnement et développement durable* a pris connaissance des travaux réalisés pour, d'une part, mesurer la mobilité des personnes et identifier les facteurs déterminants dans le choix modal, et d'autre part, estimer les émissions de GES liées à cette mobilité. La richesse des données de l'enquête Mobilité des personnes invite à reconsidérer sa périodicité. L'actualisation fréquente des données apparaît en effet nécessaire pour étudier les changements de comportement de mobilité des individus à la suite de la crise sanitaire, en particulier le recours accru au télétravail, et en lien avec le déploiement des infrastructures cyclables.

La commission se félicite de la diversité des sources mobilisées (Répertoire statistique des véhicules routiers, données de la SNCF, Base Carbone Ademe, COPERT, etc.) pour estimer les émissions générées par les déplacements selon le mode utilisé. La combinaison de ces nombreuses sources permet de disposer de données précises tenant compte notamment du taux d'occupation et du mode de combustion. La commission encourage la poursuite des travaux visant à produire des données d'émission tenant compte non seulement de l'usage mais aussi de la construction des véhicules, voire des infrastructures.

La commission salue également les travaux réalisés à partir de l'enquête Mobilité des personnes et le recensement de la population, qui permettent d'obtenir des données d'émission à une échelle territoriale fine pour les déplacements domicile-travail. Elle regrette toutefois que ces estimations ne puissent pas être réalisées pour les autres motifs de déplacements et encourage ainsi la production de données territorialisées concernant les déplacements liés au commerce, à la santé, la socialisation, etc.

Au vu de la forte contribution des modes maritimes et aériens aux émissions de GES, la commission invite enfin à poursuivre les travaux afin de mieux tenir compte des transports internationaux et des effets non-CO2 de l'aviation.

Suivi de l'Avis n° 8 du moyen terme de la commission : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO2

Avis n° 2

La commission salue le travail réalisé pour centraliser et rendre interopérables les données relatives à la ressource en eau douce (volets quantitatifs, qualitatifs et usages) et invite à le poursuivre en consolidant le système d'information sur l'eau avec les données de précipitation et d'évapotranspiration produites par Météo-France.

Afin de permettre un meilleur suivi de la consommation d'eau douce, de ses principaux déterminants et de ses utilisateurs finaux (y compris des personnes en situation de précarité), la commission encourage, autant qu'il est possible, la mobilisation ou la production de nouvelles sources de données. Elle recommande en particulier d'élargir le champ des données disponibles à

celles relatives à la tarification de l'eau, aux comportements de consommation des ménages et aux caractéristiques de l'habitat des ménages (présence d'une piscine, d'un récupérateur d'eau ou d'un forage domestique, par exemple). Elle recommande également à ce que le suivi des volumes de prélèvements agricoles destinés à l'irrigation soit diffusé et consolidé.

Afin de mieux évaluer l'impact des activités sur la qualité de l'eau douce, la commission soutient les travaux menés par le groupe de travail sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture pour avoir une connaissance des pratiques agricoles plus fine et plus régulièrement actualisée en la matière. Elle invite également à faciliter l'analyse de la qualité de l'eau douce en regroupant les substances surveillées au sein d'un référentiel harmonisé à l'échelle nationale et en développant des analyses portant sur les substances émergentes (perturbateurs endocriniens – notamment PFAS, drogues, médicaments...). Face à la quantité de données nécessaire, le Cnis encourage la discussion des stratégies parcimonieuses de production de données indexées sur le contexte et alimentées par des modélisations.

Dans le contexte du réchauffement climatique, la commission appelle également à actualiser régulièrement et enrichir l'Inventaire national des plans d'eau et à réévaluer les coefficients utilisés pour passer des données de prélèvements aux données de consommation. En complément, elle sollicite le concours de l'ensemble des acteurs pour parvenir à la définition puis la production régulière d'une analyse multidimensionnelle exhaustive (empreinte-eau).

Suivi de l'Avis n° 4 du moyen terme de la commission : Documenter les évolutions de la ressource en eau

Commission Système financier et financement de l'économie des 30 mai et 14 novembre 2024

Avis n° 1

La commission *Système financier et financement de l'économie* a pris connaissance des travaux effectués par le service statistique public afin de compléter l'information fournie par la comptabilité nationale dans les domaines de l'environnement et des inégalités. Ces travaux s'inscrivent dans une dynamique portée par les institutions internationales et stimulée par des travaux de chercheurs. Ils visent à offrir une vision articulée avec les indicateurs classiques de la comptabilité nationale et plus synthétique que les tableaux d'indicateurs, et à proposer ainsi des outils plus facilement mobilisables dans le débat public et mieux à même d'éclairer les décisions politiques et économiques de l'ensemble des agents. Ils prévoient des améliorations méthodologiques, une mise en production régulière, des analyses, des propositions d'indicateurs synthétiques et des élargissements futurs à d'autres domaines.

À la confluence entre la comptabilité nationale et la modélisation, ces travaux consistent à articuler des sources de natures différentes avec le système macroéconomique des comptes, et à ajuster des concepts et des données non créées dans ce but au cadre comptable. Dans le domaine de l'environnement, la mise en cohérence des données physiques déjà existantes et des données monétaires ouvrira la porte à des analyses plus fines de couplage/découplage entre l'activité économique résidente et la production de gaz à effets de serre, et à la publication conjointe de l'inventaire par branche et de l'empreinte carbone avec une méthodologie renouvelée. Dans le domaine des revenus des ménages, la commission se félicite de la publication régulière à venir de la distribution des revenus au sein des ménages, mais aussi de la répartition entre ménages de la totalité du revenu national, permettant ainsi d'établir un bilan de la redistribution élargie (différence de cette répartition avant et après transferts). Dans le domaine du patrimoine des ménages, elle prend note du caractère encore expérimental des données publiées, consistant à ajuster et réconcilier les données d'enquête avec les masses de la comptabilité nationale, et les améliorations méthodologiques envisagée avec la prise en compte de données administratives portant dans un premier temps sur le patrimoine immobilier et professionnel.

La commission salue ces travaux qui proposent une réponse à certaines limites du PIB et vont plus loin que les préconisations du Système de Comptabilité Nationale et les moyens mis en œuvre à cette fin. Elle encourage la mise en place d'indicateurs synthétiques dans ce domaine. Elle insiste sur l'importance de faire preuve de pédagogie à propos des concepts proposés et des outils mis en œuvre, pour que la mobilisation de ces nouveaux indicateurs soient la plus appropriée possible. La commission encourage en particulier les collaborations entre producteurs de données publiques, acteurs économiques et chercheurs sur ces sujets, mais aussi la poursuite des échanges au niveau international pour favoriser la comparabilité des travaux.

Suivi des Avis n° 1 et 9 du moyen terme de la commission : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macroéconomiques ; Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages

Avis n° 2

Le Cnis a déjà abordé la question du financement de la transition écologique, en particulier la Commission Système financier et financement de l'économie en novembre 2019, et le colloque « Mesurer la transition écologique : perspectives économiques » en mai 2023. La présente réunion s'est concentrée au niveau macro sur les dépenses existantes, celles à réaliser au regard

d'objectifs de politiques publiques, et à un niveau plus micro, sur la situation de différentes catégories d'acteurs et en particulier des ménages.

Des outils de mesure des dépenses environnementales existent depuis les années 1970 et se sont étoffés ces 20 dernières années, avec la mise en place d'un rapportage européen des dépenses de protection de l'environnement qui sera bientôt enrichi par la mesure des investissements climat d'atténuation. Ces dépenses mobilisent de nombreuses sources, dont l'enquête Antipol qui s'enrichit régulièrement de sous-domaines. Plusieurs organisations ont développé des travaux, dont le *think tank* I4CE (Institut de l'économie pour le climat) spécialisé dans le financement de la transition climatique, avec un observatoire du financement de la transition existant depuis 10 ans.

La stratégie nationale bas carbone mise en place en 2015 a stimulé la réalisation d'études et de chiffrages ciblés sur la transition climatique. Le rapport budget vert est annexé annuellement au projet de loi de finances depuis 2020 ainsi que la première stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique annoncée en octobre 2024. Par ailleurs, le rapport « Incidences économiques de l'action pour le climat » dirigé par Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz a traité des questions macroéconomiques de la transition climatique et estimé les besoins d'investissement. En regard de ces besoins macro, des travaux se concentrent sur les déterminants et les freins relatifs à ces investissements à un niveau plus microéconomique, par type d'acteurs, et sur la charge à laquelle chacun doit faire face au regard de ses capacités de financement ; ils s'intéressent aussi à l'évaluation des effets de mesures prises dans le cadre de la transition (réglementation et aides) en termes d'efficacité et de justice sociale, et à la complémentarité des dépenses d'investissement entre le public et le privé.

Si les dépenses et besoins sont plutôt bien connus dans les secteurs du logement, des transports et de la production d'énergie, leur connaissance gagnerait à être enrichie dans les secteurs des bâtiments tertiaires, de l'agriculture, de l'industrie, de la recherche & développement et de l'adaptation au changement climatique. De nouvelles sources d'information existent, mais elles ne sont ni régulières ni consolidées. Concernant le secteur public, les dépenses centrales de l'Etat sont de mieux en mieux connues, tandis que le suivi de celles des collectivités locales reste plus parcellaire. L'évaluation des investissements effectués et à effectuer par les différentes catégories de ménages s'est précisée, mais se concentre essentiellement sur le logement et de la mobilité, laissant de côté d'autres domaines à investiguer. Au-delà de caractéristiques socio-économiques et démographiques génériques, la localisation, les pratiques de mobilités, des indicateurs de qualité de l'accès aux principaux services par les transports en commun peuvent enrichir l'analyse. Au niveau des entreprises, si les domaines industriels et les industries les plus polluantes sont bien identifiés, il est moins évident de documenter les investissements effectués et à effectuer par d'autres catégories d'entreprises et d'analyser leurs déterminants. De manière générale, il est encore difficile de mener des études fondées sur une analyse transversale de l'ensemble des aides reçues et des investissements réalisés et à réaliser dans les différents secteurs par type d'acteurs.

La commission souligne l'importance de disposer de données fiables, robustes, consolidées et régulières pour assurer le suivi des investissements dans le domaine de la transition écologique au niveau macroéconomique par grand secteur institutionnel. Elle se félicite de la transmission au service statistique public de données de compteurs d'électricité et de gaz. De manière à pouvoir orienter et évaluer les politiques publiques, la commission encourage par ailleurs la poursuite des travaux d'appariements permettant de disposer d'une vue transversale par catégorie d'acteurs à un niveau fin, combinant leurs caractéristiques socio-économiques, leur localisation, leurs équipements (logement, véhicules, actifs des entreprises...), leur consommation énergétique, leurs investissements en faveur de la transition et les aides publiques reçues.

Suivi de l'Avis n° 2 du moyen terme de la commission : Observer le financement de la transition écologique

Commission Services publics et services aux publics des 21 mars et 26 septembre 2024

Avis n° 1

La commission *Services publics et services aux publics* a pris connaissance des avancées du système d'information sur la santé et l'accès aux soins. La mesure des inégalités sociales et territoriales dans le domaine de la santé, par nature multidimensionnelles, nécessite une batterie d'indicateurs. Pour les produire, des échantillons de grande taille sont mobilisés dans les enquêtes (enquête européenne de santé, Autonomie, Conditions de vie, Conditions de travail, etc.), des données administratives relatives à des épisodes de soins sont analysées et le recours à des panels (Échantillon démographique permanent, cohortes de la recherche en santé publique...) nécessaire pour appréhender les conséquences à long terme des expositions et des comportements sur la santé observée à un moment donné.

Les autorités sanitaires sont responsables de mesurer et d'évaluer la sécurité et la qualité des soins ; la recherche en épidémiologie est soit analytique, lorsqu'elle recherche les déterminants d'une maladie, ou évaluative lorsqu'elle se penche notamment sur le bénéfice-risque ; la statistique publique a quant à elle un rôle essentiel de description de l'offre de soin, de mesure des tensions sur les ressources humaines en santé, mais aussi de prospective en menant des exercices de projection de la démographie des professions de santé. Elle s'efforce de mettre en face de l'offre de soin les besoins de santé de la population présente sur les territoires, dans sa diversité, pour analyser l'accès et le recours aux soins, estimer le reste des dépenses à la charge des patients.

La commission salue les travaux réalisés ou en cours pour exploiter les données administratives rassemblées au sein du Système national des données de santé (SNDS) et pour les apparier avec des enquêtes statistiques permettant ainsi d'observer les inégalités sociales et territoriales de santé dans plusieurs dimensions : difficultés d'accès (accessibilité potentielle localisée, distance, temps d'accès, délais d'attente, refus de soin), non-recours aux soins ou renoncement pour raisons financières, consommation de soins (hôpital, médecine de ville, médico-social, médicaments...), facteurs de risque, état de santé perçu et ressenti des patients... La commission recommande la mise à disposition de ces appariements à des fins de recherche. Elle encourage les acteurs du champ de la santé à développer la qualité statistique de leurs outils, en coordination avec le service statistique public, afin de couvrir toutes les dimensions des inégalités de santé. Elle recommande de développer les partenariats pour que les données produites permettent une évaluation plus précise des politiques menées et des éclairages renouvelés. Elle encourage aussi la production d'indicateurs de qualité du service rendu aux patients et de diffusion des recommandations dans la population, à l'aide de baromètres subjectifs (comme ceux de Santé publique France ou de la Drees) mais aussi de mesures plus objectives suivies dans le temps. La commission incite enfin les producteurs à expertiser le recours à des données privées pour éclairer certaines dimensions de l'accès aux soins.

Suivi de l'Avis n° 1 du moyen terme de la commission : Évaluer les inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé ; Suivi de l'Avis général n° 7 : Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre.

Avis n° 2

Parmi les facteurs d'attractivité des emplois, les conditions d'accès, de travail, de rémunération et de carrière, mais aussi de statut jouent un rôle déterminant tant dans le secteur public que dans le privé. La comparaison des situations entre secteurs – voire entre pays - peut aussi influencer les choix d'orientation et de parcours, lorsque cette comparaison peut être pratiquée à des niveaux suffisamment fins, entre postes de travail et en tenant compte des opportunités de carrière.

La commission *Services publics et services aux publics* salue la diversité des sources mobilisées par différents services statistiques pour éclairer ces sujets sur les trois versants de la fonction publique : enquêtes sur les conditions de travail, sur la surveillance médicale, sur le vécu du travail et du chômage pendant la crise Covid19, et des modules spécifiques d'enquêtes régulières (Emploi, Conditions de vie, Générations...), et des remontées administratives avec SIASP (Système d'information sur les agents des services publics) qui permet une connaissance fine des rémunérations et de leur distribution, et des comparaisons entre corps et cadres d'emploi, dans des nomenclatures propres à l'État, la territoriale et l'hôpital. La commission se félicite aussi des nombreuses dimensions objectives ou subjectives des conditions de travail mises en lumière par les enquêtes (horaires atypiques, contraintes d'intensité du travail, conflits de valeurs, victimation et insécurité au travail, sentiment d'utilité, reconnaissance du travail, etc.) et de la meilleure connaissance des motivations des salariés pour choisir ou au contraire quitter la fonction publique. Elle note que l'attractivité des territoires diffère aussi, ce qui renforce la nécessité de bien suivre les débuts de carrière et les mobilités géographiques.

Toutefois, les comparaisons avec le secteur privé se limitent souvent à un niveau agrégé par groupe social ou par décile, du fait de l'absence d'une nomenclature de métiers commune. Par ailleurs, la qualité des remontées administratives sur les recrutements dans la fonction publique comme indicateur d'attractivité (concours, plateforme d'annonce, postes vacants) est parfois insuffisante pour établir des statistiques fiables et comparables dans le temps, notamment s'agissant de la fonction publique hospitalière. Enfin, l'analyse des « sorties » de la fonction publique, temporaires ou définitives, est insuffisamment documentée, alors que les passages entre public et privé sont aujourd'hui plus fréquents. La commission encourage l'accès à des données de source RH à des fins de statistique publique et de recherche.

La commission encourage les services à progresser dans la production d'une nomenclature commune des métiers et des fonctions incluant tous les salariés du public comme du privé. Elle souhaite que l'accent soit davantage mis sur une meilleure connaissance des sorties de la fonction publique (démission, ruptures conventionnelles, mobilités vers le privé, fin de carrière...) et de leurs motivations, conditions nécessaires pour analyser les parcours professionnels dans leur diversité. La commission suivra avec intérêt les résultats de l'enquête sur l'attractivité du métier d'enseignant dans les établissements d'éducation prioritaire.

Suivi de l'Avis n° 9 du moyen terme de la commission : Consolider les données sur les conditions de travail du personnel de services publics

Commission Territoires des 6 juin et 5 décembre 2024

Avis n° 1

La commission Territoires a pris connaissance des travaux pionniers réalisés pour estimer la population présente sur les territoires. Ces travaux ont mis en évidence les multiples enseignements et utilités de ces estimations, pour l'aménagement des territoires et le calibrage des équipements et services, mais aussi la délimitation des zonages d'études, l'étude de la ségrégation socio-spatiale et de la mixité sociale, l'évaluation de l'attractivité des territoires, l'étude des rythmes territoriaux, etc.

Des limites persistent toutefois, car les estimations faites à partir de données massives (notamment de téléphonie mobile) permettent d'observer les variations quantitatives de populations sans les caractériser finement. Celles réalisées à partir de données d'enquête (Mobilité, Tourisme, etc.) sont à l'inverse riches d'informations concernant le profil des personnes présentes et leurs motifs de présence, mais elles ne permettent pas d'observer les variations hebdomadaires ou mensuelles et certaines ne couvrent que les espaces urbains.

La commission encourage ainsi la statistique publique à poursuivre les travaux permettant d'estimer la fréquentation du territoire en collaboration (avec les opérateurs, la recherche, les acteurs publics) afin d'enrichir et améliorer la qualité de l'information disponible. Les deux types de sources de données – données massives et données d'enquête – étant complémentaires,

- elle recommande de maintenir et développer autant que possible les enquêtes de Mobilité (taille des échantillons, couverture géographique, fréquence) selon une méthodologie commune ;
- elle encourage la diffusion en open-source de l'ensemble des traitements statistiques effectués sur les données utilisées pour estimer la population présente.

La commission suivra les travaux menés au niveau européen (élaboration de méthodologies et outils communs) ainsi que la mise en œuvre du règlement européen 223 qui vise notamment à faciliter l'accès aux données privées pour la statistique publique.

Suivi de l'Avis n° 6 du moyen terme de la commission : Estimer la population présente sur le territoire

Avis n° 2

La commission salue les avancées réalisées dans la connaissance des phénomènes transfrontaliers depuis sa dernière réunion consacrée au sujet en 2015, notamment grâce à la création du pôle Statistiques transfrontalières de l'Insee et à l'activité de nombreux groupes de travail qui œuvrent pour l'harmonisation des méthodes et données, au niveau national mais aussi les démarches en cours au niveau européen (Espon, Joint Research Center de la Commission européenne). Elle invite à poursuivre ce travail d'harmonisation, notamment pour permettre un suivi des mobilités quotidiennes transfrontalières. Elle encourage les observatoires transfrontaliers qui se sont déployés sur les territoires concernés à rendre leurs données accessibles.

Le phénomène frontalier a des conséquences importantes pour les territoires, en particulier lorsque le niveau de revenus diffère de part et d'autre de la frontière. Afin d'évaluer les nombreux

effets de ce phénomène, la commission sollicite le concours des administrations, notamment pour améliorer la connaissance de l'origine géographique des revenus des ménages. Elle encourage également les travaux visant à mieux appréhender les trajectoires résidentielles et les parcours professionnels des travailleurs frontaliers, ainsi que l'ensemble des déterminants de la ségrégation spatiale.

Afin de mieux étudier l'impact des migrations résidentielles transfrontalières, notamment sur le marché immobilier, la commission recommande d'enrichir les données disponibles afin d'identifier les communes d'origine des nouveaux arrivants lorsqu'elles se situent à l'étranger.

Pour pouvoir mieux anticiper les besoins scolaires, universitaires et immobiliers, mais aussi le développement des équipements et services des territoires frontaliers, la commission préconise d'élaborer des projections démographiques à l'échelle transfrontalière, ou a minima en tenant compte des dynamiques observées au-delà de la frontière.

Suivi de l'Avis n° 4 du moyen terme de la commission : Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières

Inter-commission Santé du 17 septembre 2024

L'intercommission a permis de larges temps d'échanges organisés autour de deux table rondes, la première avec les grands services producteurs qui ont présenté les évolutions de leurs programmes pluriannuels d'enquêtes et des bases de données disponibles, la seconde avec des parties prenantes utilisatrices qui ont pu exprimer leurs attentes.

Elle a salué les progrès réalisés récemment dans la production d'indicateurs statistiques sur l'état de santé de la population, en lien avec les conditions de vie, de travail et les comportements aux différents âges. Elle encourage la poursuite des panels ou cohortes, seuls à même de fournir une vision dynamique des parcours de vie, ainsi que les dispositifs reposant sur des appariements de grande envergure (tant du point de vue du nombre d'observations que de celui des thématiques couvertes). L'intercommission mesure les efforts réalisés pour mettre à disposition ces indicateurs et ces données dans des formats appropriés aux différents utilisateurs, à des échelles territoriales différentes, dans des délais raccourcis, avec une profondeur temporelle croissante et dans un cadre sécurisé s'agissant de données personnelles de santé, considérées comme sensibles par la Cnil. Elle se félicite que la définition d'une stratégie sur les données de santé soit en cours d'élaboration, avec le lancement d'une consultation publique cet automne, de même que la poursuite des démarches conduites par l'Autorité de la statistique publique pour la qualification de données d'intérêt général sur un périmètre élargi.

L'intercommission a entendu les besoins s'exprimer concernant notamment la mise à disposition de données plus finement localisées en matière d'état de santé de la population et de l'offre de soin, sur l'évolution des affections psychologiques et psychiatriques en lien avec les conditions de travail, sur la progression des cancers de populations exposées à des produits toxiques. Les préoccupations qui se sont exprimées ont porté notamment sur la santé des enfants scolarisés, celle des personnes en situation de handicap, ou de grande précarité, demandeurs d'asile, sans-abri, ou encore sur des thématiques à forts enjeux de santé publique : alimentation, activités physiques, mais aussi exposition aux risques professionnels, organisations de travail et environnements psychosociaux, ou encore exposition à des polluants, au bruit, aux catastrophes naturelles, au changement climatique, avec pour objectif d'adapter les politiques de prévention et de promotion de la santé. L'intercommission a noté la mise en place d'observatoires soit par les pouvoirs publics (observatoire national du suicide) soit par les associations de patients, comme celui portant sur le diabète en vue d'étudier la qualité de vie des patients atteints de ces maladies.

La question de la généralisation des registres de cancer dans chaque département, au vu de l'hétérogénéité sociale très importante entre départements, a été abordée. De même, l'abandon des registres de mésothéliome a été questionné, même si un programme national piloté par Santé publique France produit de nombreuses données de recherche pour évaluer les expositions non seulement professionnelles mais aussi domestiques.

L'intercommission constate que certaines questions relèvent avant tout de la surveillance sanitaire, de l'épidémiologie et de la recherche médicale, tandis que d'autres sont au cœur du champ de la statistique publique.

Les débats ont clairement mis en évidence les forts enjeux de coordination pour produire et rendre accessible l'information fiable et de qualité dont les parties prenantes ont besoin dans l'exercice de leurs missions, ainsi que pour la bonne information des citoyens.

L'inter-commission encourage la réalisation de plusieurs projets d'enrichissement ou d'appariement du SNDS : l'extension de son champ à l'organisation des professionnels de santé et

à leurs conditions d'exercice pour rendre accessibles ces données essentielles pour suivre et piloter l'offre de soins ; l'appariement entre les données de l'Assurance maladie obligatoire et les données de l'Assurance maladie complémentaire, pour estimer correctement le poids des dépenses de santé, pour les patients et pour la société ; l'appariement de l'enquête Conditions de travail avec le SNDS pour mieux décrire les liens entre secteurs d'activité, environnement de travail et problèmes de santé.

Plusieurs des thématiques évoquées (connaissance des inégalités sociales de santé, des difficultés d'accès aux soins, du lien entre santé et environnement) feront l'objet de discussions et d'avis dans le cadre des avis inscrits au Moyen terme 2024-2028 des commissions permanentes du Cnis.

Afin de suivre l'évolution de l'offre d'information en réponse aux besoins qui relèvent de la statistique publique, le Cnis réunira l'ensemble des parties prenantes (utilisateurs, producteurs des différentes sources et experts du domaine de la santé) de nouveau d'ici juin 2026.

Référence : Suivi de l'Avis général n° 7 du moyen terme : Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

Orientations 2025 du Cnis

adoptées lors de l'assemblée plénière du 7 février 2025

Préambule

Référence des avis du Cnis : <https://www.cnis.fr/instances/assemblee-pleniere/>

Le Cnis est attaché à une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public.

Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de la pertinence et de la transparence de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs.

Après une année de dialogue et de concertation qui a abouti à un [programme de moyen terme 2024-2028](#) adopté par le Conseil en janvier 2024, le Cnis propose chaque année des orientations générales en lien avec ce programme, en complément du suivi réalisé par les commissions thématiques.

Pour autant, le Cnis reste ouvert à élargir son programme à d'autres priorités pour éclairer les transformations à l'œuvre dans l'économie et la société.

Orientation 1 : Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Référence : *Avis général n°10 du moyen terme du Cnis 2024-2028*

Le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue un moyen de développer et d'enrichir le système d'information avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...). À titre d'exemple, le Cnis a encouragé lors de l'intercommission du 17 septembre les utilisateurs à se saisir de cette possibilité pour développer les travaux d'analyse sur les liens entre les conditions de travail et la santé, à partir de l'enquête sur les conditions de travail.

S'agissant des appariements de sources exhaustives à des fins statistiques, par exemple à partir du Répertoire statistique des individus et des logements (Résil), ou encore à partir du Système national des données de santé (SNDS), il convient de définir et mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ce type de traitements des données. L'objectif est d'en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public sur les mesures prises pour garantir le strict respect de la vie privée dans l'utilisation statistique de données personnelles.

Le Cnis organisera une rencontre le 28 mai 2025 sur ce sujet qui s'inscrit dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil et en application des orientations du moyen terme 2024-2028 du Cnis. Y sera discuté un projet de cadre de référence, en s'appuyant sur les recommandations du rapport de l'Inspection générale de l'Insee de 2024 (niveau de concertation et procédure proportionnés).

Orientation 2 : Poursuivre l'enrichissement du système d'information sur la justice et la sécurité en France

Références : *Avis n°4, 5 et 6 du moyen terme de la commission Services publics et services aux publics*

L'une des orientations de moyen terme du Cnis est de consolider le système d'information sur la délinquance, à la fois par des enquêtes spécifiques et par des appariements entre sources administratives et données d'enquêtes de victimation. Une autre orientation est d'améliorer la qualité des indicateurs de suivi et la connaissance des parcours individuels depuis les premiers signalements jusqu'à la décision de justice et son exécution. Le Conseil soutient ainsi les travaux de suivi du parcours pénal des personnes via notamment l'appariement de données entre le service statistique ministériel (SSM) Justice et celui de la Sécurité intérieure. A partir d'un système d'information consolidé, le Conseil encourage tout particulièrement les travaux relatifs au suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice.

Avant de travailler en commission sur ces orientations, il est proposé de dresser le panorama d'ensemble de l'offre existante du système statistique de la justice et de la sécurité intérieure, et d'échanger sur les priorités de développement au regard des enjeux pour la société et des capacités opérationnelles des services, lors de l'assemblée plénière du Cnis du 7 février 2025.

Orientation 3 : Enrichir les travaux liés aux enjeux du vieillissement de la population

Références : Avis n°7 du moyen terme de la commission Démographie et questions sociales, n°2 de Emploi, qualification et revenus du travail et n°2 de Services publics et services aux publics

Suivre le parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques, observer leurs conditions de vie et l'adaptation de la société au vieillissement de la population, et plus en amont, mieux connaître la situation d'activité des seniors dans les années qui précèdent et suivent l'âge de la retraite sont autant d'objectifs que s'est donné le Cnis dans sa feuille de route 2024-2028.

Courant 2025 – 2026, les trois commissions concernées travailleront sur ces questions, en faisant le point sur les sources de données existantes, notamment celles permettant des analyses en comparaison internationale, et sur le calendrier des projets de mise en place de cohortes, ou encore l'élargissement du champ d'enquêtes aux personnes âgées en institution. Elles identifieront, le cas échéant, de quelles manières l'appareil statistique doit être complété pour fournir un diagnostic complet sur ces sujets.

Orientation 4 : Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales

Référence : Avis n°1 du moyen terme de la commission Territoires et avis généraux n°1 et 8

À la suite du colloque sur la mesure de la transition écologique, organisé en 2023, et des travaux conduits sur la question des mesures statistiques du développement durable et de l'économie verte de manière transversale, le Cnis a travaillé en 2024 sur la prise en compte de l'environnement dans les statistiques macro-économiques, sur l'enrichissement des comptes économiques de l'environnement et sur l'observation du financement de la transition écologique. Les sources et études sur la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO₂ ont en outre été présentées et discutées en commission au premier semestre 2024.

L'ambition est désormais de mieux mettre en évidence les différences de situation des territoires vis-à-vis de la transition écologique. Il s'agit d'une part de définir les critères permettant de qualifier le degré d'exposition des territoires aux principaux risques environnementaux, d'autre part d'identifier les données permettant d'estimer les coûts et bénéfices de la transition. Le Cnis souhaite notamment mettre l'accent sur l'adaptation et l'impact des politiques publiques sur les acteurs locaux.

Sous réserve de disposer des moyens nécessaires, le Cnis pourrait organiser une intercommission, un séminaire ou un colloque sur ces sujets.

Orientation 5 : Renforcer la communication des travaux du Cnis au-delà du bureau et du cercle des experts

Référence : [Avis général n°11 du moyen terme du Cnis 2024-2028](#)

Pour faire connaître la richesse des statistiques disponibles à des publics plus larges ou en préciser les enjeux et les usages, le Conseil valorise les travaux courants des commissions thématiques, des groupes de travail et des colloques sur son site internet et via les réseaux sociaux (LinkedIn). En 2025, le site du Cnis sera rénové pour être davantage dans l'état de l'art des sites institutionnels dédiés à un large public.

Les membres du Conseil, tout particulièrement les membres du bureau, ont également un rôle à jouer, incarnant l'institution. Ils relaieront auprès de leurs réseaux le calendrier et les thèmes des commissions et manifestations du Cnis, éléments qui seront diffusés au bureau de mars 2025.